

RÉGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2024 / 2025

P25 JG PPC Standard JG et S

AVERTISSEMENT

Compte tenu des situations sanitaires et géopolitiques actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, tels que les Championnats du Monde et les Championnats d'Europe.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves de P25 JG, PPC, pistolet standard S et JG.

Il convient en effet de :

- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2024 / 2025
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

OBJECTIFS DE LA SAISON 2024 / 2025

Pour cette saison, l'objectif est le suivant :

Championnat d'Europe S et J – du 23/7/25 au 07/8/25 – Chateauroux FRA
Championnat de monde S – du 06/11/25 au 18/11/25 – Le Caire EGY

Ces échéances constituent les rendez-vous internationaux majeurs de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES
DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera l'équipe de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

EVALUATIONS NATIONALES Durant les stages et les matches

Organisés de janvier 2025 au 17 juin 2025 pour le CdE et jusque fin septembre pour le CdM, ces étapes évaluatives ont pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors des championnats suivants :

Championnat d'Europe S et J (du 23/7/25 au 07/8/25 Chateauroux FRA)
Championnat du monde S (du 06/11/25 au 18/11/25 Le Caire EGY)

MODALITÉS DE SÉLECTION

Catégorie :

JG et Seniors

Critères d'accès :

- Les athlètes des collectifs HN
- Les athlètes des groupes de travail + invités

Programme :

Pour les juniors :

- matchs durant les stages de préparation VO et P10/25 Juniors
- matchs durant les stages spécifiques PPC/Standard/P25 JG

Pour les seniors :

- matchs durant les stages spécifiques PPC/Standard
- matchs des Europa Cup 25 m

RÈGLES DE SÉLECTION

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions, en s'appuyant sur les références internationales.

Pour qualifier les tireurs, un niveau de performance individuelle est exigé pour chaque épreuve. Cette condition est le prérequis à toute discussion en Comité de sélection.

La sélection s'effectuera sur la base suivante :

| Minimas « championnat d'Europe seniors et juniors » à réaliser | | | |
|---|------------|-----------------|----------------------|
| PPC | Standard S | Pistolet 25m JG | Pistolet Standard JG |
| 580 | 570 | 574 | 556 |

| Minimas « championnat du monde Seniors » à réaliser | |
|--|-------------------|
| PPC | Pistolet Standard |
| 582 | 574 |

***La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées***